



Rupture de relations commerciales

Par **twice**, le **07/12/2013** à **10:09**

Bonjour,

je suis apporteur d affaires pour une société et travaille avec celle çi depuis quelques années SANS contrat de travail.

Aujourd'hui la société veut me remercier de mes services pour travailler avec un autre apporteur d affaires de sa connaissance.

Malgré que je n'ai AUCUN CONTRAT me liant à cette société, puis je cependant demander une quelconque indemnisation pour cette rupture sachant que j'ai au fil du temps amener des commandes de divers clients?

Merci

Par **P.M.**, le **07/12/2013** à **10:14**

Bonjour,

Si vous n'êtes pas salarié, ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié...